



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-078

Séance du 29 août 2024 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-deux août, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 22

Ayant pris part à la
délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Serge BOURREL donnant procuration à Monsieur Alain HERNANDEZ, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Pôle Technique : Création d'un emploi permanent à temps complet

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en raison du départ du Responsable du Pôle Technique au 1^{er} août 2024, une réorganisation du Pôle conduit à procéder au recrutement d'un agent permanent pour assurer les missions de Technicien du Patrimoine bâti.

Il est en conséquence proposé de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi au grade de Technicien Principal de 1^{ère} Classe – Catégorie B – titulaire à temps complet 35/35^{ème}.

Si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de trois ans renouvelables une fois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- créer un emploi permanent de Technicien Principal de 1^{ère} Classe à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024,
- modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- dire que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux pour 35/35^{ème},
- dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX